

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE DE STOCKHOLM, 1967 DIPLOMATIC CONFERENCE OF STOCKHOLM, 1967

GROUPE DE TRAVAIL: ARRANGEMENT ADMINISTRATIF (Genève, 20-26 mai 1964)
WORKING PARTY ON AN ADMINISTRATIVE AGREEMENT (Geneva, May 20 to 26, 1964)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CORRIGENDUM

Le Compte rendu analytique faisant l'objet du document AA/I/16 est désormais définitif sous réserve des corrections suivantes :

(a) Par. 11

Remplacer la première phrase par le texte suivant :

"Le président du Groupe de travail, M. Hans Morf, parlant au nom du Gouvernement suisse, a déclaré que ce dernier a toujours considéré comme un honneur d'être chargé de la surveillance des BIRPI et qu'il reste à la disposition des Unions, mais pas un jour de plus que ne le désire la majorité des Etats membres."

(b) Par. 25, deuxième ligne

Remplacer le mot "abandonnait" par "était libéré de".

(c) Par. 32, quatrième ligne

Remplacer "sensiblement les mêmes" par "sensiblement analogues à".

(d) Par. 42, deuxième phrase

Remplacer "contrôler les comptes de l'organisation" par "faire des avances de fonds à l'Organisation".

(e) Par. 42, dernière phrase

Remplacer "contrôle les comptes de l'Organisation" par "ferait des avances de fonds à l'Organisation".

(f) Par. 46, première ligne

Remplacer "utile" par "nécessaire".

(g) Par. 48, cinquième ligne

Remplacer "les mêmes que" par "analogues à".

(h) Par. 60

Ajouter in fine la phrase suivante :

"Sur la proposition du Directeur, le Groupe de travail a décidé de renoncer à une disposition expresse dans la convention en ce qui concerne la possibilité de compensation et de se contenter d'une adjonction dans l'exposé des motifs."

(i) Par. 70, dixième ligne

Remplacer "siège permanent" par "siège ex officio".

(j) Par. 73

Remplacer le texte actuel par la phrase suivante :

"En ce qui concerne la détermination de la monnaie dans laquelle les contributions des Etats membres et des services d'enregistrement devront être effectuées - dollars des Etats-Unis ou francs suisses -, le Groupe de travail a décidé d'inscrire ces montants en francs suisses, étant entendu que, de toute façon, la question sera discutée à nouveau lors de la conférence diplomatique."

(k) Par. 86

Supprimer ce paragraphe et numéroté en conséquence les paragraphes suivants.